

MAIRIE DE CHEVENON

3 rue des Ecoles

58160 CHEVENON

## Compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2015

L'an 2015, le 3 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Chevenon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de DELMAS Dany, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/03/2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 mars 2015

**Présents** : M. DELMAS Dany, Maire, Mmes : BOUILLE Sylvie, FRESLON Sandra, HILTENBRAND Delphine, MARTIN Marie-Claire, PEREZ Sylvie, MM : AUCLAIR Patrick, CLEMENT Dominique, DEFONTAINE Thierry, GAILLARD Bernard, KHELFBruno, TARISIEN Jean-Jacques, TERRASSE Cyril, VINCENT Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LOUIS Chantal à Mme BOUILLE Sylvie

### COMMUNE

L'exercice 2014 laisse apparaître en fonctionnement un excédent de 47454 euros qui sera affecté en recettes d'investissement (compte 1068) et un déficit de 38408 en investissement repris sur le budget 2015. Celui-ci a été voté en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 498224 euros en fonctionnement et de 187400 euros en investissement.

### EAU

L'exercice 2014 laisse apparaître en fonctionnement un excédent de 9197 euros et un excédent de 1070 euros en investissement repris sur le budget 2015. Celui-ci a été voté en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 62198 euros en fonctionnement et 10459 euros en investissement.

Le conseil décide de voter le prix du m3 d'eau à 1.10 euros + taxes 0.36

### ASSAINISSEMENT

L'exercice 2014 laisse apparaître en fonctionnement un excédent de 13994 euros et un excédent de 35093 euros en investissement repris sur le budget 2015. Celui-ci a été voté en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 38564 euros en fonctionnement et de 55620 en investissement.

Le conseil municipal décide de voter le prix du m3 d'eau usée à 1.55 euros.

### TAXES D'IMPOSTION DIRECTES LOCALES 2015

Les taux d'imposition des taxes locales pour 2015 sont maintenues, soit :

- Taxe d'habitation 25.06%
- Taxe foncière (bâti) 9.26%
- Taxe foncière (non bâti) 27.92%

## EMPRUNTS

Le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 6000 euros et un emprunt relais de 15000 euros afin de financer les travaux de l'auvent de la terrasse du bourg. La subvention de la DCE permettra de rembourser dans les 3 mois.

## INDEMNITE RECEVEUR

Le conseil municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au receveur municipal à 100% soit environ 400 euros.

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Vu la demande présentée par le Collège d'imphy pour l'attribution d'une subvention pour un voyage en Allemagne concernant 2 élèves domiciliés sur la commune. Le conseil municipal décide d'attribuer 50 euros par élèves.

Vu la demande présentée par l'association Le festibal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'occasion d'un festival international sur la commune de Chevenon les 3 et 4 juillet prochains. Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 1000 euros.

## STATUTS CCLA

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil communautaire de la communauté de communes Loire Allier, il a été décidé de faire réviser les statuts dans le but d'être en adéquation avec le code général des collectivités territoriales et intégrer de nouvelles voies d'intérêt communautaire au tableau déjà existant.

Le conseil municipal après avoir entendu ces nouveaux statuts et en avoir délibéré, décide d'adopter ces nouveaux statuts.

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2014-2017

Madame Marie-Claire MARTIN donne lecture du projet éducatif territorial dont l'objectif principal est de favoriser l'élaboration d'une nouvelle offre d'activités périscolaires et de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes du projet et autorise le maire à le signer.